

# Gare/Jean-Jaurès

## Conseil de Quartier



### ◆ Compte-rendu - Conseil de quartier du mardi 2 avril 2024

#### Le conseil de quartier s'est déroulé en présence de :

- Madame Sarah TAILLEBOIS, Adjointe au Maire référente du conseil de quartier.
- Madame Salima SOUIH, adjointe au maire en charge de la végétalisation et biodiversité.
- Monsieur Abdallah BENBETKA, adjoint au maire en charge de transports, économie sociale et durable, tourisme.
- Bruno ALLIOUX, Directeur de la direction Voirie-Environnement.

#### Excusée :

- Madame Sonia GUENINE, Adjointe au Maire référente du conseil de quartier.
- Madame Sandra BAHRI Conseillère Municipale déléguée à la concertation de proximité.

La séance s'est déroulée en présence de 15 habitants

#### ORDRE DU JOUR

- 1 Diagnostic en marchant à la rue Gabriel Péri.
- 2 Questions diverses.

Le conseil de quartier est ouvert à tous les habitants du quartier. Outil de démocratie, c'est un lieu d'information, de concertation, de proposition et d'initiative qui permet de développer ou restaurer les liens sociaux dans le quartier en assurant des solidarités et en animant la vie citoyenne par l'information et les débats menés. Il participe à la construction de la décision, qui demeure, au final de la responsabilité du conseil municipal. Il permet d'interpeller les élus et l'administration municipale qui s'engagent à donner une réponse motivée, positive ou négative, aux demandes formulées lors des conseils de quartier.

#### Résumé des échanges

La séance du conseil de quartier a commencé par une plantation participative afin d'inaugurer l'aménagement du croisement de la rue Gabriel Péri et l'avenue Paul Vaillant Couturier. En présence de Madame Salima SOUIH, adjointe au maire en charge de la végétalisation et biodiversité et Monsieur Abdallah BENBETKA, adjoint au maire en charge de transports, économie sociale et durable, tourisme.

Ensuite un diagnostic en marchant a eu lieu rue Gabriel Péri soulevant essentiellement les points suivants :

- L'enjeu de la vitesse dans la rue Gabriel Péri.
- La sécurité des piétons.
- L'aménagement des trottoirs.
- La synchronisation des feux de circulation.
- L'éventualité d'un espace dédié aux cyclistes.

Service Vie de quartier

01 46 82 81 96 - [viuedequartier@mairie-vitry94.fr](mailto:viuedequartier@mairie-vitry94.fr) - Référent du quartier Housseem DJABALI

# Gare/Jean-Jaurès Conseil de Quartier



## DIAGNOSTIC EN MARCHANT

L'élue référente rappelle aux habitants que, conformément à ce qui a été décidé lors de la dernière réunion du conseil de quartier, cette séance aura lieu dans l'espace public, dans le format d'un diagnostic « en marchant » du tronçon nord de la rue Gabriel Péri, de l'intersection avec l'avenue Paul Vaillant Couturier jusqu'à l'avenue de la République.

Monsieur Bruno Allieux, directeur de la direction Voirie-Environnement à la ville, participe à la rencontre étant disponible pour répondre aux questions techniques.

 Selon une habitante, les trottoirs de l'autre côté de la rue Gabriel Péri, qui mènent au jardin Gabriel Péri, sont trop étroits.

 L'élue référente précise qu'un passage piéton a été mis en place devant l'entrée du Jardin Gabriel Péri afin de permettre aux piétons d'utiliser le trottoir opposé, qui est plus large. À plus long terme il est nécessaire d'entamer une réflexion avec le département pour revoir l'aménagement de ce carrefour, l'avenue Paul-Vaillant Couturier étant une voirie départementale.

 Certains habitants soulèvent l'état dégradé de certains bâtiments dans la rue Gabriel Péri notamment les tags autour de l'agence immobilière Mottin et le bâtiment situé au 221 rue Gabriel Péri.

Ils estiment que les trottoirs sont trop étroits, ce qui gêne la circulation piétonne en particulier avec enfants, constatant également qu'en certains endroits les trottoirs sont en mauvais état.

Les habitants émettent le souhait que les pentes des bateaux d'entrées de garage soient réduites pour faciliter le déplacement des personnes en situation de handicap ou avec poussettes.

 M. Allieux, précise qu'il existe une norme à respecter concernant l'aménagement des bateaux. Cependant, la DVE travaille à les appliquer progressivement. De plus, il y a une réduction significative de l'accès au garage, ce qui pousse les conducteurs à réduire leur vitesse.

 Une habitante indique qu'un poteau d'alimentation électrique en bois implanté 14 rue des Marais penche ce qui inquiète pour sa stabilité.

 Certains habitants évoquent la difficulté de traverser la route, même sur les passages pour piétons, proposant ainsi la mise en place de feux pour piétons, notamment au niveau de l'intersection avec la rue Franklin.

De plus, certains estiment que les priorités à droite ne sont pas toujours respectées à ce secteur, souhaitant un passage piéton surélevé qui résoudrait les deux problématiques de traversée, mais aussi de respect de la priorité à droite.

# Gare/Jean-Jaurès Conseil de Quartier



 M. Allieux indique que les feux piétons sont peu respectés par les automobilistes, ce dispositif étant donc peu utile à long terme. Néanmoins, un comptage de la vitesse sera effectué sur ce tronçon de la rue Gabriel Péri pour envisager d'éventuels aménagements (ralentisseurs ou passages piétons, etc.)

 Certains habitants soulèvent la problématique des végétations qui dépassent sur le domaine public et l'état dégradé du mur de clôture au niveau de la 248, rue Gabriel Péri, se demandant si la ville peut obliger le propriétaire à réparer son mur de clôture.

 Une habitante met en avant le problème de stationnement devant les potelets à l'intersection de la rue Franklin et Gabriel Péri, cela a conduit à ce qu'un camion-poubelle accroche les potelets lors d'une collecte des ordures ménagères.

En outre, sur les trottoirs du 260 rue Gabriel Péri, on peut observer la présence de deux poteaux d'alimentation électrique fixé sur socles en béton qui gênent la circulation des piétons.

 M. Allieux mentionne que ces deux poteaux provisoires fournissent de l'électricité au chantier dans la rue d'Yser. Une redevance est payée par l'entreprise à la ville, et les poteaux seront démontés à la fin du chantier.

 Une habitante mentionne, en ce qui concerne cette entreprise, que de nombreux camions poids lourds empruntent la rue d'Yser. En plus, le stationnement à cheval dans cette rue incite les piétons à marcher sur la chaussée.

Elle se demande s'il est possible de signaler sur l'application Vitry Ma Rue les voitures stationnées en double file, afin d'être verbalisée. Elle estime également que le stationnement gratuit sur notre commune génère un encombrement, alors beaucoup de voitures des villes limitrophes, qui pratiquent le stationnement payant, viennent stationner à Vitry.

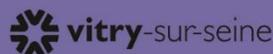
 M. Allieux indique que l'application Vitry Ma Rue est dédiée aux signalements des voitures épaves, en ce qui concerne le stationnement en double-file, il invite les habitants à contacter la police municipale.

 De nombreux habitants se plaignent des feux de circulation non synchronisés à l'intersection de la rue Gabriel Péri et de l'avenue de République, ce qui entrave la circulation pendant les heures de pointe, suggérant de réaménager ce carrefour.

 L'élue référente confirme un problème de synchronisation des feux de circulation dans ce carrefour et précise que la gestion de ces feux relève du département, ainsi le service voirie de la ville fera la demande d'intervention auprès du département.

 Les membres de l'association collective Vitry-Gare rappellent les demandes faites lors de la précédente séance de conseil de quartier. En ce qui concerne la création d'une zone 30 sur ce tronçon de la rue Gabriel Péri et l'installation de ralentisseurs ainsi que la création d'une piste cyclable et la mise en sens unique de ce tronçon de rue. Ils rappellent également leurs demandes quant à un réaménagement de l'avenue Paul-Vaillant-Couturier.

# Gare/Jean-Jaurès Conseil de Quartier



 L'élue référente souligne la nécessité de compléter la création d'une zone 30 rue Gabriel Péri de la pose d'un radar afin de contraindre les automobilistes à ralentir. Une étude de comptage de vitesse sera effectuée par le service de voirie de la ville afin de déterminer la pertinence de l'installation de ralentisseurs dans cette portion de la rue.

En ce qui concerne le sens unique et la création d'une piste cyclable, l'ajout d'un nouvel utilisateur dans la rue déjà étroite ne résoudra pas le problème. De plus, la mise en place de ce tronçon en sens unique n'est pas envisageable au regard du plan de circulation générale du quartier.

Enfin, l'élue référente annonce que les services de voirie travailleront sur ces propositions et problématiques remontées. Nous vous donnerons des réponses au fur et à mesure lors des prochaines séances du conseil de quartier.

**Les réponses aux questionnements qui sont manquantes dans cet écrit, seront données dans les prochains comptes rendus au fur et à mesure de leur instruction.**